

Modalité 1 : Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée

Quelques exemples de projets



- Créer des sections spécifiques (jeunes, actifs, personne en situation de handicap...)
- Adapter les créneaux pour les actifs (pause de midi, après le travail...)
- Etablir des partenariats (établissements scolaires, le Sport Scolaire ou Entreprise ...)
- Développer des programmes fédéraux (un chemin une école, des Ailes à tes Baskets...)
- Organiser des manifestations, des événements, des séances d'initiation, des animations, des rencontres sportives (Rando Challenge scolaire)
- Organiser des opérations de sensibilisation
- Organiser des sorties découvertes, des sorties parents ou grands-parents/enfants
- Animer les pratiques (randonnée, longe côte, ...) dans le cadre scolaire ou extra-scolaire
- Organiser des actions de balisage, d'entretien des sentiers, ...
- Favoriser le sport en entreprise pour le public actif

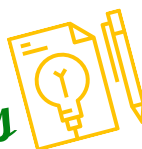
Critères d'éligibilité



- Être un club affilié (qui licencie tous ses adhérents)
- Le nombre de projet par structure est de 3 maximum (pour un seul dossier déposé)
- Le(s) projet(s) doivent débuter dans l'année en cours et se terminer au plus tard le 30 juin de l'année suivante
- Un même projet ne peut pas être déposé auprès de plusieurs fédérations
- Plusieurs clubs peuvent s'associer pour mutualiser leurs projets (ou s'associer à un comité)



Types de projets



- Créer une offre pour les jeunes / renforcer l'offre de pratique éducative
- Créer une offre pour les actifs
- Créer une offre à destination de public en situation de handicap

Modalité 1 : Créer et diversifier l'offre de marche et de randonnée

Pistes d'actions



- Formation d'animateurs
- Organisation de manifestations
- Etablissement de partenariats
- Actions de communication
- Développement de supports de promotion (flyers, vidéos, etc.)
- Déplacements des bénévoles
- Séances de découverte
- Achat de matériel spécifique



Acteurs impliqués

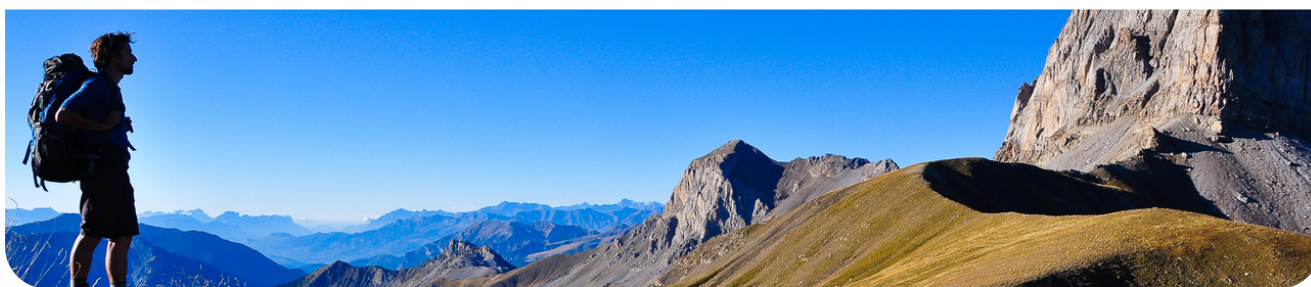


- Etablissements scolaires
- Entreprises locales
- Associations spécialisées
- Le Sport Scolaire
- Le sport en entreprise

Indicateurs



- Nombres de nouveaux licenciés
- Nombre d'animateurs formés
- Nombre de séances organisées
- Consultation du site internet
- Evénements organisés
- Retombées des actions
- Avis des participants
- Fidélisation des licenciés
- Taux de participation
- Nouveaux partenariats
- Personnes bénéficiaires
- Nombre de contacts obtenus



Budget



- Le financement doit représenter maximum 70% du coût global du ou des projet(s)
- Le montant minimum de la subvention est de 1 500€ (abaissé à 1 000€ pour les structures en zones spécifiques. Détails sur notre site internet)
- Le montant maximum du dossier est de 5 000€
- Un compte-rendu financier des projets subventionnés l'année précédente doit être déposé au maximum le 30 juin de l'année suivante



Contacts

psf@ffrandonnee.fr